

*Pris en application du Règlement Général de Police de la Navigation et
du Règlement Particulier de Police de la Navigation E-2019-209 du 31 juillet 2019*

Cahors, le 29 juillet 2021

DEPARTEMENT DU LOT

RIVIÈRE DORDOGNE MANIFESTATION NAUTIQUE « COURSE DE BARQUES EN BOIS »

DDT46 / 2021 / n°02

Vu l'arrêté préfectoral n° E-2021-203 du 29 juillet 2021 autorisant le comité des fêtes de Creysse d'organiser sur la rivière Dordogne entre Montvalent (Port de Gluges) et Creysse (Le port) une course de barques en bois le dimanche 08 août 2021 de 14h30 à 18h00;

**LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES DU LOT
chargé de la police de la navigation**

INFORME

LES USAGERS DE LA RIVIÈRE DORDOGNE

Du déroulement d'une course de barques en bois entre Montvalent et Creysse le dimanche 08 août 2021, de 14h30 à 18h.

Le départ sera donné depuis la rive gauche de la rivière au lieu-dit « port de Gluges », au PK 280+000, pour une arrivée située en rive droite, au PK 275+600, au lieu-dit « Le Port ».

DEMANDE

[Aux usagers d'observer une vigilance particulière]

**Aux professionnels de location de canoë et kayak basés le long de la rivière Dordogne
de veiller à la bonne information de leurs clients sur le contenu
du présent avis à la batellerie.**

SIGNATURE

DATE LIMITE DE L'AVIS A LA BATELLERIE : Fin de la manifestation nautique

L'Adjoint au Chef du Service
Eau, Forêt, Environnement


Bernard DE CASTELJAU